

Les territoires de pauvreté en Île-de-France

État des lieux

Jouxtant parfois les territoires les plus prospères, il existe aujourd'hui en Île-de-France des territoires de grande pauvreté où les habitants vivent avec un revenu moyen deux fois plus faible que celui de l'ensemble des Franciliens.

Ces espaces ne sauraient se réduire aux zones urbaines sensibles, puisque 40 % d'entre eux n'en font pas partie. 20 % sont situés à Paris, plus du tiers en Seine-Saint-Denis, 12 % dans le Val-d'Oise.

Quels sont ces territoires et quels types de ménages hébergent-ils ?

Cerner les espaces à bas revenus se heurte à deux difficultés : l'échelle d'observation et la définition de la notion de bas revenus. Un territoire paraît d'autant plus contrasté que l'analyse géographique est fine. En zone dense, l'échelle communale tend à gommer les contrastes entre quartiers. Pour améliorer la statistique publique, la Direction générale des impôts (DGI) met à disposition, depuis 2000, des données de revenu à l'Iris, quartier – défini par l'Insee – dont la population se situe entre 1 800 et 5 000 habitants. Ces données sont analysées ici.

Par ailleurs, pour définir les espaces en difficulté, deux choix sont possibles : une approche institutionnelle qui renvoie aux territoires de la politique de la ville ou à la proportion de ménages touchant des minima sociaux, ou une approche statistique qui considère comme « pauvres » les territoires où le revenu des ménages est inférieur à un certain seuil. C'est la deuxième option qui est privilégiée et qui nécessite la fixation arbitraire d'un seuil. Elle permet, en outre, de procéder à une comparaison entre les territoires des zones urbaines sensibles (ZUS) et les espaces à bas revenus ainsi définis.

Le revenu retenu est celui des ménages fiscaux par unité de consommation (UC), avant prise en compte des revenus sociaux de 2001⁽¹⁾. Il est donc tenu compte de la composition du ménage, mais pas de l'ensemble de ses ressources (ce n'est pas le revenu disponible, voir encadré en fin d'article).

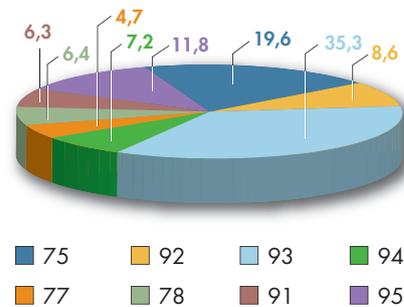
(1) Depuis la rédaction de cette note, les données 2002 ont été publiées. La publication des données de 2003 sera l'occasion de faire le point sur les évolutions.

(2) Le 1^{er} décile est un indicateur des revenus faibles : les 10 % des ménages les plus pauvres vivent avec un revenu par UC inférieur à son niveau. En 2001, 10 % des ménages franciliens vivent avec moins de 5 581 euros par UC par an.

Plus de la moitié des territoires « pauvres » à Paris et en Seine-Saint-Denis

On a considéré comme « pauvres », dans le contexte régional, les Iris ou, à défaut, les communes dont au moins 20 % des ménages vivent avec moins de 5 581 euros par UC par an en 2001, ce qui correspond au 1^{er} décile⁽²⁾ des revenus franciliens. Près de 1,4 million de Franciliens et 505 000 ménages résident sur ces territoires, avec un revenu moyen par UC de 11 600 euros par an, contre 21 780 euros en moyenne dans la région. Leur revenu moyen est donc près de deux fois plus faible que celui de l'ensemble des Franciliens.

Répartition de la population des territoires « pauvres » par département en 2001 (%)

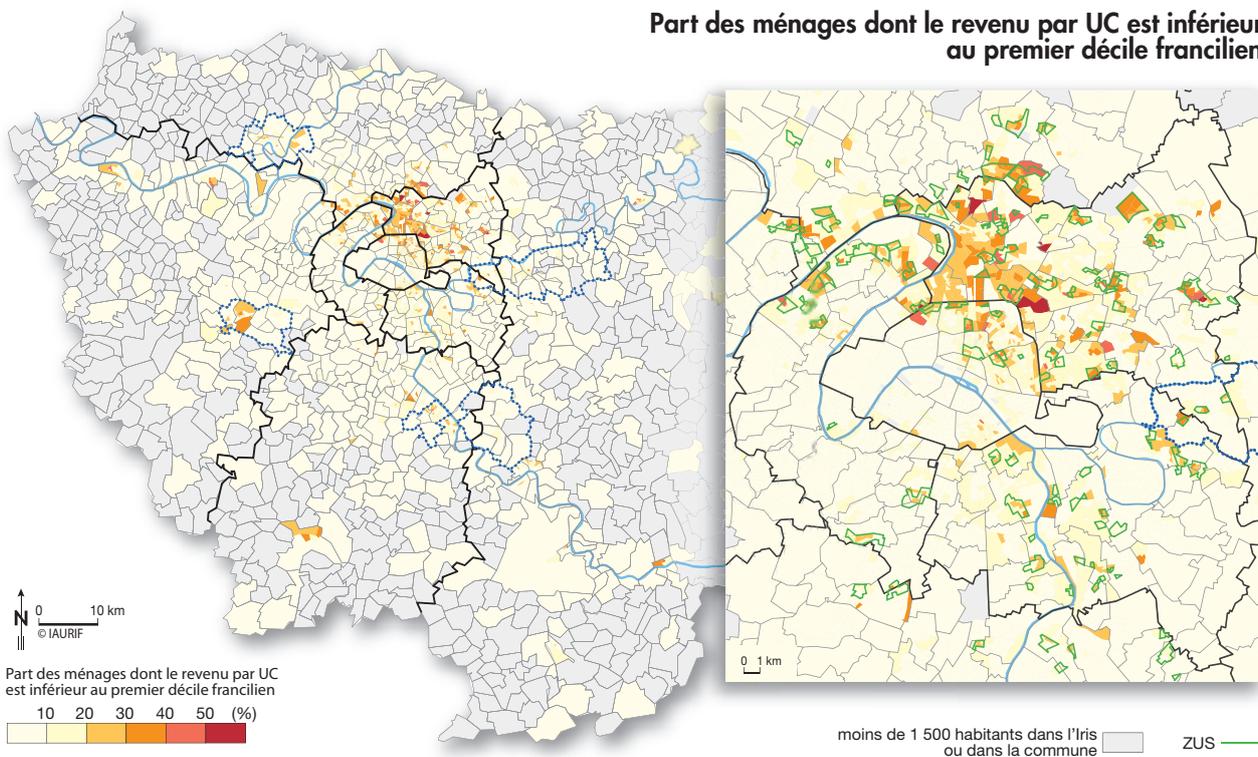


Source : DGI, 2001

Ces territoires sont pour l'essentiel situés en zone dense et forment un large espace continu qui prend en écharpe le nord des Hauts-de-Seine, toute la partie ouest et sud de la Seine-Saint-Denis et le quart nord-est de Paris. Cet espace déborde à l'ouest sur les communes riveraines du Val-d'Oise. Le département de Seine-Saint-Denis accueille à lui seul 35 % de la population de ces espaces pauvres, Paris, 20 % et le Val-d'Oise, 12 %. À la périphérie de la région, ces espaces sont situés plutôt dans les villes de

Les territoires de pauvreté en Île-de-France
État des lieux

Part des ménages dont le revenu par UC est inférieur au premier décile francilien



La DGI ne fournit pas d'informations détaillées sur les déciles pour les communes ou Iris de moins de 1 500 habitants (en gris). Ces territoires exclus de l'analyse accueillent 6 % de la population régionale. Les territoires « pauvres » sont constitués de 548 Iris et deux communes non irisées (Chanteloup-les-Vignes et La Verrière).

grande couronne où le parc social est important : Meaux, Étampes, Montreuil-Fault-Yonne..., en ville nouvelle ou le long de la Seine autour de Mantes-la-Jolie et des Mureaux. L'ensemble de ces territoires « pauvres » accueille 12,6 % de la population régionale, avec une concentration particulièrement forte en Seine-Saint-Denis. Dans ce département, plus du tiers de la population (35,1 %) vit dans un espace à bas revenus. Cette part tombe à 14,7 % dans le Val-d'Oise et 12,7 % à Paris. Elle se situe entre 5,4 % (Seine-et-Marne) et 8,3 % (Hauts-de-Seine) dans les autres départements.

Beaucoup de HLM, un chômage très élevé

Ces espaces pauvres correspondent majoritairement à des espaces urbanisés après la guerre : la moitié de leur parc de logements date des années 1949-1974. Le logement collectif (90 %) et le parc HLM (55 %) dominent le paysage urbain. Plus des trois quarts des ménages louent leur logement. Près de la moitié sont ouvriers ou employés, les cadres et les professions intermédiaires étant nettement sous-représentés. Un quart de ces ménages ont une personne de référence étrangère, soit deux fois plus qu'en moyenne dans la région. Ces territoires accueillent des populations jeunes dans le contexte régional, avec plus de jeunes de

moins de 20 ans (30,7 %) et moins de personnes âgées. On y trouve beaucoup de familles nombreuses. Le niveau du chômage est deux fois plus élevé qu'en moyenne dans la région (21,6 % en 1999). Il est plus élevé à la fois pour les étrangers qui y vivent et pour les Français. Seulement 63 % des personnes âgées de 20 à 59 ans occupent un emploi, contre en moyenne 83 % dans la région. La taille des familles et les difficultés d'insertion sur le marché du travail sont, sans conteste, deux aspects majeurs des difficultés financières rencontrées par ces ménages. Cette image moyenne recouvre toutefois des situations diverses, comme le montre une classification faite sur ces Iris selon les caractéristiques des logements et des habitants [2].

Les territoires de pauvreté en Île-de-France
État des lieux

40 % de la population des espaces pauvres vivent hors ZUS

En 1999, 12,2 % de la population francilienne vivent en ZUS et, selon la définition retenue, 12,6 % résident sur des territoires pauvres. La superposition entre espaces à bas revenus et territoires de la politique de la ville n'est pas aisée. Les ZUS sont bâties sur une agrégation d'îlots et les données de la DGI ne sont, au mieux, disponibles qu'à l'Iris. On a classé les Iris à bas revenus en deux groupes : ceux dont une partie ou la totalité du territoire est en ZUS, ceux qui sont totalement hors ZUS. Il apparaît ainsi que 60 % de la population vivant dans un espace à bas revenu sont au contact d'une ZUS. Les espaces de pauvreté ne sauraient donc se réduire aux ZUS, puisque 40 % de la population vivant dans les espaces les plus pauvres ne sont pas en ZUS.

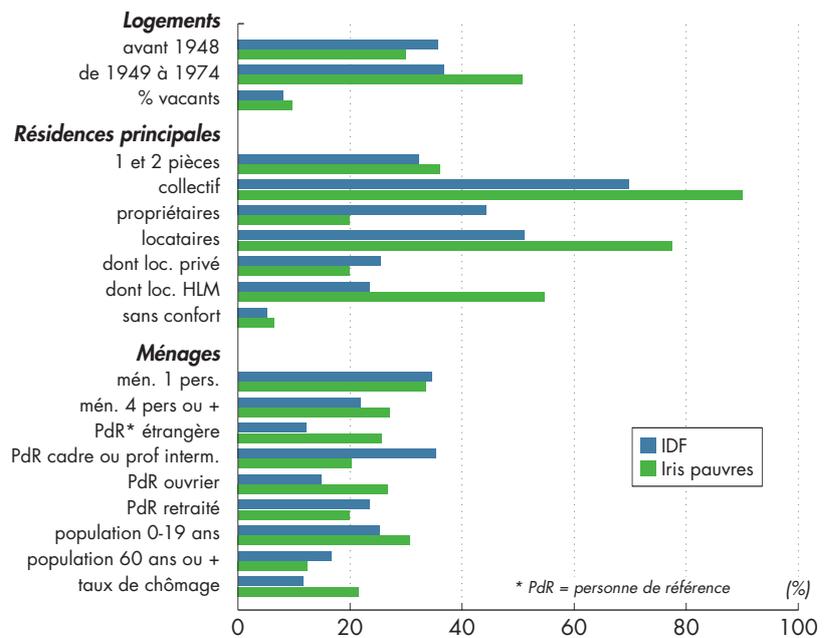
Une comparaison par département montre que la population des territoires pauvres est davantage localisée à Paris ou en Seine-Saint-Denis et moins en grande couronne que celle des ZUS. 44 % de la population des ZUS résident en grande couronne contre 28,5 % de celle des territoires pauvres. La Seine-Saint-Denis et Paris accueillent, en revanche, 55 % des populations des territoires pauvres et seulement 32 % des populations en ZUS. Ce sont notamment les quartiers du locatif privé dégradé présents à Paris ou dans les centres anciens de Seine-Saint-Denis qui échappent aux ZUS.

La notion de territoire pauvre étant définie de façon conventionnelle, des définitions alternatives ont été testées. L'une s'inspire de la définition classique de la pauvreté. On consi-

dère comme pauvres les Iris où vivent des ménages dont le revenu moyen par UC est inférieur à la moitié de la médiane francilienne (17 982 euros par UC en 2001). Selon cette définition qui étend le territoire de la pauvreté à près de 2,2 millions de personnes, le constat reste sensiblement le même : 47 % de la population ainsi définie vivent hors ZUS. La définition étant plus large, la part des terri-

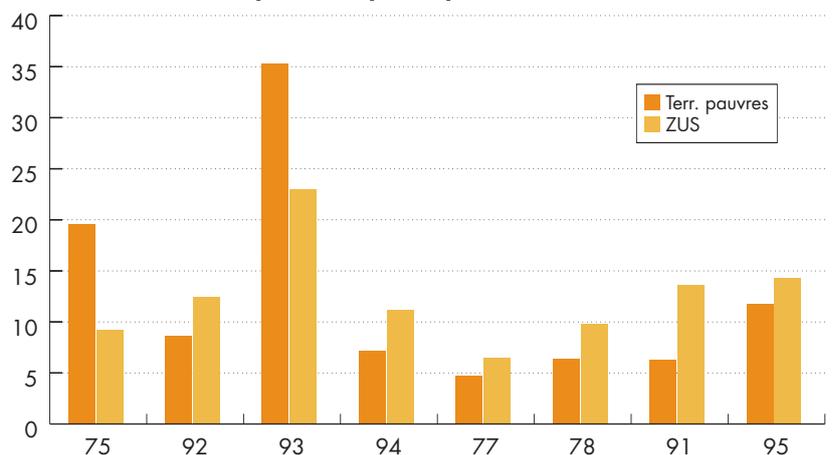
toires hors ZUS s'accroît. Avec une définition plus restrictive – Iris dont au moins 30 % des ménages vivent en dessous du 1^{er} décile francilien –, la part des territoires hors ZUS se réduit à 21 %. Ils restent pour les trois quarts à Paris ou en Seine-Saint-Denis. Avec ce nouveau critère, seulement 4,4 % de la population francilienne vivent dans des territoires très pauvres.

Quelques caractéristiques des territoires pauvres



Source : DGI et Insee, recensement de 1999

Répartition de la population des ZUS et des territoires «pauvres» par département (%)



Source : Insee, recensement de 1999

Les territoires pauvres au contact des ZUS sont socialement plus modestes et plus homogènes

Qu'est-ce qui différencie un territoire «pauvre» au contact d'une ZUS d'un territoire «pauvre» hors ZUS ?

Premier constat, les ménages vivant sur les territoires pauvres au contact d'une ZUS ont un revenu moyen (10 540 euros par UC par an) plus faible que ceux qui sont totalement hors ZUS (13 025). Une estimation des rapports interdéciles atteste d'une plus grande hétérogénéité du tissu social dans le second cas⁽³⁾.

Les territoires pauvres collés aux ZUS ont un profil proche de l'ensemble des ZUS, avec une forte proportion de HLM et de logements bâtis entre 1949 et 1975, de jeunes, de familles nombreuses, de ménages étrangers, d'ouvriers et un taux de chômage élevé. L'Observatoire national des zones urbaines sensibles montre que, au-delà de l'effet parc social sur le niveau élevé de la pauvreté en ZUS, on observe une sur-représentation des ménages pauvres dans le parc social des ZUS et parmi les nouveaux arrivants [1]. Il existe donc bien un filtrage social au niveau des arrivées dans ce parc. On observe aussi davantage de pauvreté dans le parc privé des ZUS, qui s'explique par le coût plus faible des logements dans ces secteurs.

Les Iris pauvres situés hors ZUS sont plus hétérogènes. Ils s'écartent du profil précédent par l'importance du parc de logements construits avant guerre, une plus grande présence de petits logements, de propriétaires ou de locataires du privé, de logements inconfortables, de petits ménages et un peu plus de personnes âgées. Les cadres et les professions intermédiaire-

ZUS et territoires «pauvres» : caractéristiques comparées

	ZUS	Iris pauvres	«Iris pauvres au contact de ZUS»	«Iris pauvres hors ZUS»	ÎDF
Population	1 332 020	1 374 776	821 716	553 060	10 952 011
Ménages	473 075	505 219	279 108	226 111	4 510 369
revenu moyen par UC, 2001	13 500*	11 590	10 540	13 020	21 780
Logements					
% avant 1948	16,3	29,9	18,0	44,4	35,7
% de 1949 à 1974	64,8	50,7	64,0	34,6	36,7
% vacants	8,5	9,7	9,6	9,9	8,1
Résidences principales					
% 1 et 2 pièces	27,0	36,0	28,9	44,7	32,2
% collectif	94,0	90,1	91,2	88,7	69,8
% propriétaires	19,2	19,8	16,4	23,8	44,3
% locataires	76,0	77,5	81,4	72,7	51,1
% dont loc. privé	14,2	19,8	14,2	26,7	25,4
% dont loc. HLM	61,8	54,7	64,7	42,4	23,4
sans confort	3,9	6,5	4,7	8,7	5,2
Ménages					
taille moyenne	2,77	2,64	2,88	2,35	2,38
% mén. 1 pers.	29,3	33,5	29,0	39,1	34,6
% mén. 4 pers ou +	29,9	27,0	32,1	20,9	21,8
% PdR** étrangère	22,8	25,7	27,8	23,1	12,1
% PdR cadre ou prof interm.	20,4	20,2	16,9	24,5	35,4
% PdR ouvrière	27,7	26,8	30,6	22,1	14,8
% PdR retraité	17,5	19,9	18,6	21,5	23,5
% population 0-19 ans	32,2	30,7	33,6	26,4	25,2
% population 60 ans ou +	11,4	12,4	10,9	14,5	16,6
Taux de chômage (%)	19,6	21,6	23,0	19,7	11,6

Source : Insee, recensement de 1999 et DGI, 2001

*calculé sur les iris englobant les ZUS. Ce territoire est plus large que les ZUS, il comporte 1 704 561 personnes

**Personne de référence

res y sont plus représentés. On se situe davantage ici à Paris et dans des centres villes anciens de Seine-Saint-Denis où se concentre un habitat privé dégradé et insalubre.

Depuis vingt ans, évolutions plus faibles du revenu dans les communes en ZUS ou qui ont des territoires pauvres...

Il n'est pas possible d'appréhender l'évolution des revenus à l'échelle des ZUS ou des Iris. Il est nécessaire de repasser au niveau de la commune et d'utiliser les données de revenu moyen

des foyers fiscaux publiées par la DGI depuis 1984.

À l'intersection des 109 communes dont une partie du territoire est en ZUS et des 114 qui comptent au moins un Iris pauvre, on trouve 82 communes. Six des 27 communes en ZUS sans territoire «pauvre» n'ont pas été découpées en Iris, ce qui rend impossible le repérage d'Iris pauvres.

Entre 1984 et 2002, la croissance du revenu moyen des 114 communes ayant des territoires pauvres a été légèrement plus forte (+ 7,4 % en euros

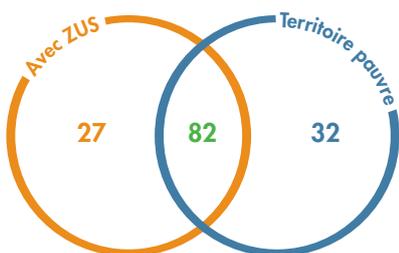
(3) Le rapport interdécile de chaque groupe a été estimé, de façon approchée, à partir d'une moyenne pondérée des rapports interdéciles des Iris par le nombre d'UC. Il est de 8,42 pour les territoires pauvres en ZUS et de 9,60 pour les territoires pauvres hors ZUS.

Les territoires de pauvreté en Île-de-France

État des lieux

constants) que celle des communes en ZUS (+ 6,5 %), du fait de la présence des 2^e, 13^e et 14^e arrondissements de Paris. Ce sont les 82 communes à l'intersection des deux situations, ayant à la fois une ZUS et un Iris pauvre sur leur territoire, qui ont connu les évolutions les plus faibles (+ 5,1 %) comparativement aux communes ayant seulement au moins un Iris pauvre (+ 14,7 %) ou seulement une ZUS (+ 14,8 %), valeurs plus proches de la moyenne régionale (+ 19,4 %), mais nettement en deçà des autres communes de la région (+ 28,9 %). Parmi les 32 communes hors ZUS ayant au moins un Iris pauvre, huit ont plus de 20 % de leur population localisés sur un territoire pauvre : Saint-Ouen (77 %), Le Pré-Saint-Gervais (40 %), Arpajon (33 %), le 2^e arrondissement de Paris (30 %), Noisiel (30 %), Romainville (28 %), Coulommiers (22 %) et Rosny-sous-Bois (22 %). Il est nécessaire de rappeler ici que la sélection des ZUS s'est appuyée sur des critères qualitatifs (grand ensemble, quartier dégradé, déséquilibre emploi/habitat) et sur une analyse conjointe des élus et de l'État [1]. Pour éviter l'effet stigmatisant d'un classement en ZUS, certaines communes ont fait le choix délibéré de se tenir à l'écart de cette procédure.

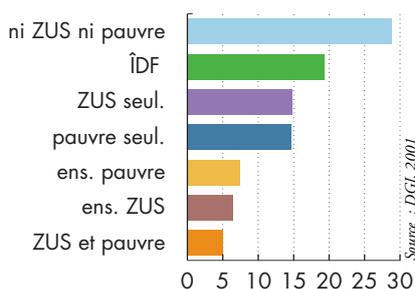
Nombre de communes franciliennes selon la présence d'une ZUS, d'un territoire pauvre ou des deux



Ensemble des communes avec ZUS : 82+27=109
 Ensemble des communes avec un iris : 82+32=114

Évolution du revenu réel des communes entre 1984 et 2002 (en %)

selon la présence d'une ZUS ou d'un territoire « pauvre »



... et fortes baisses dans les territoires les plus pauvres

Afin d'affiner l'analyse, il est possible d'estimer pour chaque commune concernée, la part de la population résidant dans une ZUS ou sur le territoire des Iris «pauvres». Les évolutions

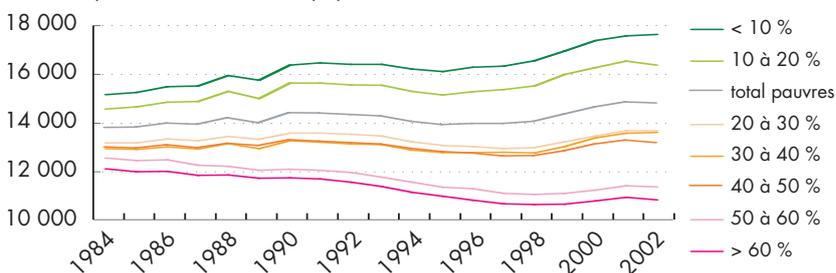
de revenu ont été d'autant plus faibles –voire négatives – que ces proportions sont élevées. Les diminutions les plus marquées touchent les communes dont les Iris pauvres abritent plus de 50 % de la population. On y trouve notamment Grigny, Aubervilliers, Garges-lès-Gonesse, Saint-Denis, Clichy-sous-Bois, Sarcelles, Villiers-le-Bel, La Courneuve, Bobigny, Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, dont la baisse en euros constants s'échelonne entre 11 % et 17 %.

Certaines communes, où la part des Iris pauvres est relativement faible, ont aussi enregistré une forte baisse du revenu moyen, indiquant des transformations importantes du tissu social. C'est le cas notamment de Torcy et des Ulis, dont 13 à 14 % des habitants relèvent d'un Iris pauvre et qui ont connu un recul de revenu respectivement de 10 % et 7,5 %. Les Ulis ont une ZUS, ce qui n'est pas le cas de Torcy.

Évolution du revenu réel moyen des foyers fiscaux entre 1984 et 2002 selon le type de commune

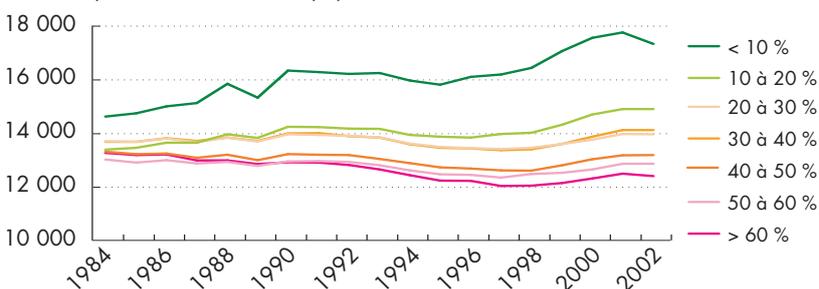
Communes avec des Iris pauvres,

selon l'importance relative de la population de ces Iris dans celle de la commune



Communes avec ZUS,

selon l'importance relative de la population de ces ZUS dans celle de la commune



Des baisses de revenu notables dans des communes ni en ZUS ni «pauvres»

L'approche par la pauvreté ne doit pas masquer les situations de communes qui n'apparaissent pas comme espace pauvre et n'ont pas de ZUS sur leur territoire, mais qui enregistrent un net recul du revenu moyen depuis vingt ans. Ce sont pour beaucoup des communes de villes nouvelles : Lognes (- 10,5 %), Collégien (-6,7 %), Bailly-Romainvilliers (- 5,2 %) à Marne-la-Vallée ; Savigny-le-Temple (- 9,1 %), Nandy (- 5,6 %), Moissy-Cramayel (- 4,1 %) à Sénart ; Jouy-le-Moutier (- 6,3 %) à Cergy ; Coignières à proximité de Saint-Quentin-en-Yvelines (- 2,4 %), Lisses (- 1,5 %) à Évry. On y trouve aussi des communes de la frange rurale de la région : La Ferté-Gaucher (- 7,2 %), Saint-Martin-du-Tertre (- 5,3 %), Lizy-sur-Ourcq (- 3,5 %), Saint-Germain-Laval (-3,2 %), Nangis (- 1,8 %) et autour de Meaux, Fulbaines, Crégyles-Meaux et Villenoy. En font aussi partie, des communes proches des aéroports de Roissy et Orly : Moussy-le-Vieux (- 2,4 %), Chilly-Mazarin (- 2,1 %), Fosses (- 1,9 %). L'Île-Saint-Denis (- 9,9 %) est la seule commune de proche couronne à faire partie de ce groupe.

Ces informations de revenu à l'Iris permettent non seulement d'analyser plus finement les territoires de la pauvreté, mais également de révéler des transformations sociales dans des secteurs qui s'avèrent fragiles. Un croise-

ment avec les données des recensements permettra de mieux comprendre les transformations sociales et économiques des territoires et de suivre l'évolution des inégalités dans les prochaines années.

Éléments de définitions

La DGI, via l'Insee, publie des données sur le revenu des foyers fiscaux depuis 1984. À partir de 2000, elle met à disposition des données plus détaillées d'un point de vue qualitatif et spatial, avec la publication d'informations portant sur les ménages fiscaux selon la taille, l'âge du référent du ménage et la composition du ménage. Certaines informations sont aussi mises à disposition à l'Iris. Les Iris2000 sont des quartiers (définis par l'Insee) dont la population se situe entre 1 800 et 5 000 habitants.

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenus, avant tout abattement. C'est un revenu avant redistribution. Il ne correspond pas au revenu disponible, puisqu'il ne prend en compte ni les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement), ni les revenus du patrimoine non imposés, ni l'effet des impôts (impôt sur le revenu et taxe d'habitation).

Un foyer fiscal est associé à chaque déclaration de revenu. Il est constitué du déclarant et des personnes déclarées à charge.

Un ménage fiscal est constitué du regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Dans le cas d'un couple de concubins se déclarant séparément, le revenu du ménage fiscal sera constitué de la somme des deux foyers fiscaux. Pour constituer un ménage fiscal, il faut que coïncide une déclaration de revenu à l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). De ce fait, certaines personnes en sont exclues : les contribuables qui vivent en collectivité ; les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (étudiants) ; les ménages concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année, le fichier de la TH ne permettant pas de répertorier les déclarations multiples. Le défaut de couverture relatif à ce troisième cas de figure est évalué à 2,8 % de l'ensemble des ménages fiscaux en France.

Le revenu par unité de consommation est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Il permet de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe. L'échelle d'équivalence utilisée par l'Insee et Eurostat compte le premier adulte pour une unité de consommation, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 chacun.

Pour en savoir plus :

[1] Observatoire national des zones urbaines sensibles : rapport 2004, DIV, 2004.

[2] À paraître, Sagot M., «Les territoires de pauvreté en Île-de-France, typologie des territoires», *Note rapide*, n°408, Laurif.